ces discussions permettront de trouver une façon de combler les lacunes ou de réorienter notre analyse.

POINTS À DISCUTER

- 1. Comment les recommandations générales contenues dans le chapitre 26 de l'Agenda 21 devraient-elles être traduites en un plan d'action?
- Quels mécanismes de consultation faudrait-il établir pour veiller à ce que les positions du gouvernement tiennent compte des idées et des connaissances des autochtones, surtout en ce qui concerne la Commission pour le développement durable?
- 3. Quelles sont les options favorisant la participation des autochtones aux travaux des institutions internationales?
- 4. Quelles sont les lacunes de l'Agenda 21 et comment peuvent-elles être comblées?